

→ Règlement de service

(disponible sur www.beauvais.fr)

▣ Article 1 : mise à disposition

La ville de Beauvais met à disposition des usagers qui en feront la demande des bornes de puisage d'eau fonctionnant à l'aide de badges électroniques nominatifs.

▣ Article 2 : badges électroniques

Les badges sont délivrés par le délégataire du service public d'eau potable de la ville de Beauvais.

▣ Article 3 : prix de vente

L'eau mise à disposition à ces bornes est vendue selon le même barème tarifaire que la vente d'eau aux particuliers et entreprises bénéficiant d'un branchement fixe. Ces prix sont actualisés chaque année. A ce prix s'ajoute la redevance de prélèvement et les différentes taxes en vigueur à la date de la demande.

▣ Article 4 : renouvellement

En cas de perte, de dégradation ou de vol, le détenteur ne pourra pas prétendre à un remboursement du volume qui n'aura pas été consommé, mais pourra demander le renouvellement de son badge aux conditions en vigueur à la date de la demande.

▣ Article 5 : responsabilité

L'utilisation des bornes de puisage se fait sous la responsabilité et aux risques et périls de l'utilisateur qui devra en respecter le mode d'emploi. Il se doit de respecter le code de la route à proximité de laquelle elle est implantée et prendre toutes dispositions pour ne pas gêner les riverains ou la circulation pendant les opérations de puisage. Si la borne est équipée d'une place de stationnement dédiée, le véhicule devra être stationné sur la dite place, réservée à ce service. Le véhicule devra signaler son stationnement par tous moyens réglementaires et adaptés.

Tous les clients désireux de bénéficier du service de distribution d'eau aux bornes de puisage doivent en faire la demande auprès de SEAO / Veolia.

Ils se voient remettre une carte pré-chargée qu'ils pourront à terme utiliser sur toutes les bornes de puisage type "MONECA" situées sur le réseau de la ville de Beauvais.

SEAO / Veolia
1, rue du Thérain – 60000 BEAUVAIS

Horaires d'ouverture au public :
de 8h à 17h du lundi au vendredi

Tél : 09 69 36 72 61
(prix d'un appel local)



NOUVEAU

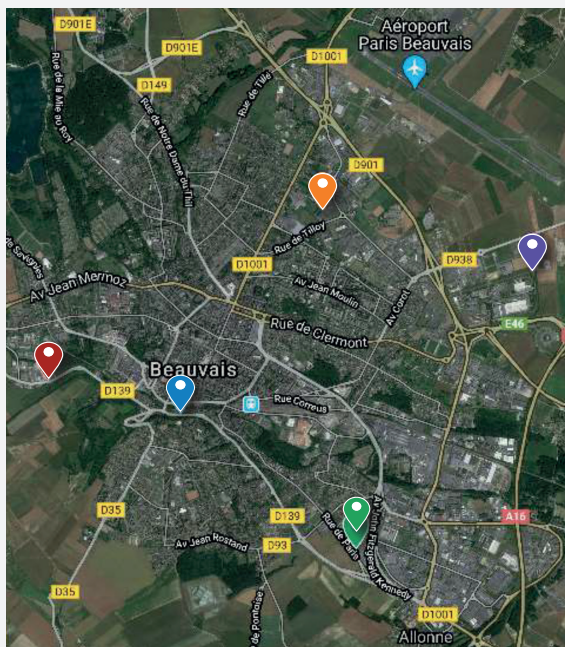
Borne de puisage eau monétique

Modalités pratiques



La ville de Beauvais a installé 5 bornes de puisage d'eau afin de répondre au besoin des entreprises de nettoyage ou de travaux. Elles permettent de **puiser de l'eau 24h/24 et en toute légalité**.

→ Où trouver les bornes de puisage payantes ?



- **ZA de l'Avelon**
Rue du Faubourg Saint Jean (au droit du n°148)
- **Quartier centre-ville et Saint-Jean**
Boulevard de Normandie (à proximité de la centrale à béton)
- **Quartier Voisinlieu**
Rue Lavoisier (entre le parking de la Maladrerie et le garage Peugeot)
- **Quartier Argentine**
Rue Léonard de Vinci (face au centre de formation des apprentis, au 11 derrière les archives départementales)
- **Quartier Marissel – Haut Villé**
Rue Hyppolyte Bayard (entre la centrale à béton et la déchetterie)

→ Tarifs (année 2020)

Le tarif de vente d'eau aux bornes de puisage est le même que celui appliqué à tout usager du service d'eau potable hors redevance assainissement. Les tarifs sont actualisés annuellement suivant la formule d'indexation du contrat de délégation.

➤ Accès au service – délivrance de la carte prépayée :

Tarif identique à un abonnement annuel pour un compteur individuel : **27,94 € HT (TVA 5,5%)**. Cette somme sera remboursée après restitution de la carte au délégataire du service public d'eau potable.

➤ Volumes consommés

Tranches (m3/recharge)	Euro/m3 HT
De 1 à 15	0,2326
De 16 à 50	0,7188
De 51 à 100	0,8283
De 101 à 3000	0,9879

Préservation de la ressource en eau : 0,0974 €/m3, TVA 5,5%

Redevance pollution : 0,22 €/m3, TVA 5,5%



→ Mode d'emploi de la borne



1 Ouvrir le petit volet en plastique en haut de la borne



- Le message "badge" s'affiche sur l'écran
- Placez votre badge et refermez le volet. La lecture de votre badge va déverrouiller la porte principale

2 Ouvrir la porte principale pour accéder à l'afficheur, aux boutons de commande et à la prise de raccordement hydraulique. Raccordez votre tuyau. Le volume d'eau disponible sur votre badge s'affiche à l'écran (le volume prélevé sera déduit de votre badge)

- Ouvrez la grande porte métallique et raccordez votre tuyau



3 Pour ouvrir l'eau

- Appuyez sur le bouton  en haut de la borne pour augmenter le débit
- Pour réduire ou fermer le débit d'eau, appuyez sur le bouton 



➤ L'ouverture du petit volet en plastique provoque la fermeture de l'eau

➤ L'affichage indique le volume d'eau puisé et le crédit restant sur votre badge

➤ L'affichage 000,00 m³ indique la fin de crédit et stoppe la fourniture

Pour recharger votre badge du volume d'eau souhaité, vous devez vous présenter au point d'accueil indiqué au verso